

# Programme Perspectives d'emplois d'été (PEME)

## Foire aux questions

### Contents

<b>Renseignements généraux.....</b>	<b>4</b>
1. Où les emplois d'été sont-ils offerts? .....	4
2. Combien d'étudiants d'été sont-ils embauchés chaque année?.....	4
<b>Avant de postuler.....</b>	<b>4</b>
3. Comment peut-on savoir quand une offre d'emploi est publiée? .....	4
4. Où puis-je trouver la date limite de candidature? .....	4
5. Où puis-je trouver les offres d'emploi pour étudiants? .....	4
6. Quand l'emploi commence-t-il? .....	5
7. Quel est le nombre d'heures de travail? .....	5
8. Quel est le salaire? .....	5
9. Les frais de déménagement sont-ils remboursés? .....	6
10. Quel type de formation recevrai-je?.....	6
<b>Admissibilité.....</b>	<b>6</b>
11. Les étudiants à temps partiel peuvent-ils poser leur candidature? .....	6
12. Est-ce que je peux postuler si j'ai déjà reçu mon diplôme ou si je vais le recevoir cet été?.....	6
13. Y a-t-il un âge limite pour postuler dans le cadre du programme Perspectives d'emplois d'été?.....	6
14. Je vais fêter mon 15e anniversaire (ou mon 18e anniversaire) durant l'été. Puis-je tout de même postuler? .....	7

15. Les étudiants étrangers sont-ils admissibles? .....	7
16. Puis-je travailler durant plusieurs étés? .....	7
17. Les emplois du programme Perspectives d'emplois d'été peuvent-ils faire partie des programmes d'enseignement coopératif, de stages ou de placement sur le terrain? .....	7
<b>Demande d'emploi, lettre d'accompagnement et curriculum vitæ .....</b>	<b>8</b>
18. Puis-je remplir une demande d'emploi papier? .....	8
19. Le programme est-il offert dans d'autres formats? .....	8
20. Si je souhaite obtenir un emploi d'été dans un ministère particulier, puis-je envoyer ma demande d'emploi directement à ce ministère ou au gestionnaire de l'embauche? .....	8
21. À qui dois-je adresser ma lettre d'accompagnement? .....	8
22. Dois-je donner des références dans ma demande d'emploi? .....	9
<b>Difficultés techniques .....</b>	<b>9</b>
23. Je n'arrive pas à postuler en ligne. Que faire? .....	9
24. Je n'ai pas reçu de courriel de confirmation. Comment savoir si ma demande d'emploi vous est parvenue? .....	10
25. Comment corriger une erreur ou mettre ma demande d'emploi à jour après l'avoir envoyée? .....	10
<b>Adaptation .....</b>	<b>11</b>
26. J'ai un handicap. Recevrai-je une mesure d'adaptation pour ce handicap? .....	11
27. J'ai un handicap. Dois-je en informer quelqu'un? .....	11
<b>Information sur les emplois dans les parcs .....</b>	<b>12</b>
28. Je veux postuler un emploi de garde de parc. Que dois-je savoir? .....	12
<b>À quoi s'attendre une fois la candidature envoyée? .....</b>	<b>12</b>
29. Quand serai-je convoqué à une entrevue? .....	12
30. Comment vérifier où en est ma candidature? .....	13

31. Est-ce que je dois me présenter à l'entrevue en personne? .....	13
32. Que dois-je faire quand je suis convoqué à une entrevue? .....	13
33. Puis-je demander des commentaires sur ma demande d'emploi? .....	14
34. Puis-je recevoir des commentaires sur mon entrevue? .....	15
<b>Questions supplémentaires .....</b>	<b>15</b>
35. Si la date limite est dépassée, puis-je quand même poser ma candidature? .....	15
36. Est-ce que je peux avoir des congés pour prendre des vacances, suivre des cours, etc. pendant l'été? .....	15
37. Dois-je trouver mon propre logement? .....	15
38. À qui puis-je m'adresser si j'ai d'autres questions? .....	16

## Renseignements généraux

### **1. Où les emplois d'été sont-ils offerts?**

Les emplois d'été sont offerts dans toute la province, dans divers ministères et organismes.

Les candidats peuvent indiquer leurs lieux de travail préférés sur la demande. Le programme Perspectives d'emplois d'été (PEME) ne peut pas garantir la disponibilité de placements pertinents dans toutes les villes.

### **2. Combien d'étudiants d'été sont-ils embauchés chaque année?**

Le programme PEME embauche jusqu'à 5 000 étudiants qualifiés chaque année.

## Avant de postuler

### **3. Comment peut-on savoir quand une offre d'emploi est publiée?**

Toutes les offres d'emploi d'été seront affichées dans le même temps. Pour savoir quand les offres d'emploi sont affichées, abonnez-vous à un système d'alerte.

1. Accédez à la page [Alerte-emploi](#)
2. Entrez votre nom et votre adresse courriel
3. À la section « Catégories d'emploi », sélectionnez « Étudiants d'Emplois d'Été » (pour être avisé de la publication des offres d'emploi pour étudiants, à la section « Salaire minimal », sélectionnez « < 40 000 \$ »)
4. Cliquez sur Soumettre”

### **4. Où puis-je trouver la date limite de candidature?**

La date limite de candidature varie selon le type d'emploi pour étudiants. Vous trouverez également la date limite de candidature pour chaque emploi offert aux étudiants dans le coin supérieur gauche de l'offre d'emploi (au-dessus du titre de l'emploi), où est inscrit « POSTULEZ D'ICI : ».

### **5. Où puis-je trouver les offres d'emploi pour étudiants?**

- Pour trouver les offres d'emploi pour étudiants, rendez-vous à [www.ontario.ca/carrieres](http://www.ontario.ca/carrieres).
- Dans le champ « Choisissez l'échelon d'emploi », sélectionnez « **Étudiant** ».
- Cliquez sur « **Recherche** » pour faire afficher toutes les offres d'emploi pour étudiants.

Toutes les offres d'emploi pour étudiants du programme PEME sont affichées à la page Web « Perspectives d'emplois d'été – Étudiants et nouveaux diplômés ». Vous trouverez au bas de la page tous les types d'emploi disponibles, classés par catégorie d'activités. Veuillez noter qu'une demande doit être envoyée pour chaque emploi auquel vous voulez postuler. Les dates limites pour postuler peuvent varier d'une offre d'emploi à l'autre.

## 6. Quand l'emploi commence-t-il?

Le contrat de l'étudiant commence entre mai et juillet. Les dates exactes de l'emploi sont données pendant l'entrevue.

## 7. Quel est le nombre d'heures de travail?

Les heures de travail sont négociées entre le gestionnaire de l'embauche et l'employé. L'horaire dépend de la nature du travail. Un étudiant affecté à des tâches administratives travaille habituellement aux heures normales de bureau. D'autres types d'emplois exigent que l'étudiant travaille à des heures irrégulières, les fins de semaine ou les jours fériés.

## 8. Quel est le salaire?

Tous les emplois d'été pour étudiants du programme PEME sont rémunérés selon un taux horaire. La plupart des postes sont rémunérés conformément aux taux de salaire minimum de l'Ontario en vigueur.

Cependant, certains emplois du programme PEME sont rémunérés à un taux plus élevé en raison de la complexité de leurs fonctions ou de l'exigence de détenir un certificat ou un permis additionnel (p. ex., permis de conduire, certificat de premiers soins, etc.). Le taux horaire de salaire pour ces postes sera de 0,85 \$ au-dessus du taux de salaire minimum.

Consultez la page Web [Taux de salaire minimum de l'Ontario](#) pour plus de renseignements sur les taux actuels de salaire minimum et les changements prévus.

## **9. Les frais de déménagement sont-ils remboursés?**

Le programme Perspectives d'emplois d'été ne prévoit aucun remboursement des frais de déménagement.

## **10. Quel type de formation recevrai-je?**

La formation donnée dépend du poste pour lequel on vous embauche. L'information pertinente vous sera transmise par le gestionnaire de l'embauche.

## **Admissibilité**

### **11. Les étudiants à temps partiel peuvent-ils poser leur candidature?**

Pour répondre aux critères du statut d'étudiant du programme Perspectives d'emplois d'été, vous devez être inscrit à un programme menant à un certificat, à un diplôme ou à un grade dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu. Vous devez également être étudiant à temps plein (vous faites au moins 60 % d'une charge de cours à temps plein, ou au moins 40 % en cas d'invalidité permanente), ou étudiant à temps partiel (vous faites entre 20 et 59 % d'une charge de cours à temps plein).

### **12. Est-ce que je peux postuler si j'ai déjà reçu mon diplôme ou si je vais le recevoir cet été?**

Les étudiants qui ont reçu ou recevront leur diplôme d'un établissement d'enseignement reconnu peuvent poser leur candidature et commencer leur emploi dans les six mois suivant la date de leur diplôme (p. ex., si un étudiant reçoit son diplôme en décembre, il a jusqu'au mois de juin de l'année suivante pour postuler et commencer son emploi d'été dans la fonction publique de l'Ontario).

### **13. Y a-t-il un âge limite pour postuler dans le cadre du programme Perspectives d'emplois d'été?**

Vous devez avoir au moins 15 ans. Certains postes exigent que vous ayez au moins 18 ans. Il n'y a pas d'âge maximum pour poser sa candidature aux postes offerts. Les restrictions liées à l'âge figurent sur l'offre d'emploi. Vous devez avoir l'âge requis le 1er mai.

#### **14. Je vais fêter mon 15e anniversaire (ou mon 18e anniversaire) durant l'été. Puis-je tout de même postuler?**

Oui, si vous allez fêter votre 15e anniversaire ou votre 18e anniversaire durant l'été, vous pouvez tout de même postuler un emploi d'été pour étudiants. Vous devez respecter les conditions liées à l'âge avant votre premier jour d'emploi. Si vous passez une entrevue, vous pourrez indiquer au gestionnaire de l'embauche la date à laquelle vous serez admissible, c'est-à-dire votre date d'anniversaire. Par exemple, si vous fêtez votre 15e anniversaire le 2 juin, vous pourrez commencer à occuper un emploi à partir du 2 juin.

#### **15. Les étudiants étrangers sont-ils admissibles?**

Les étudiants étrangers munis d'un permis d'études ou de travail valide et d'un numéro d'assurance sociale peuvent poser leur candidature dans le cadre du programme Perspectives d'emplois d'été dans la mesure où ils remplissent tous les **critères d'admissibilité**.

#### **16. Puis-je travailler durant plusieurs étés?**

Oui, vous pouvez poser votre candidature aux postes du programme Perspectives d'emplois d'été à condition de toujours remplir les critères d'admissibilité.

#### **17. Les emplois du programme Perspectives d'emplois d'été peuvent-ils faire partie des programmes d'enseignement coopératif, de stages ou de placement sur le terrain?**

Le programme Perspectives d'emplois d'été offre aux étudiants des emplois rémunérés à temps plein et à temps partiel (7 à 18 semaines) dans plusieurs secteurs professionnels de la fonction publique de l'Ontario. Pour savoir si ces postes satisfont les exigences de votre programme d'enseignement coopératif, de stages ou de placement sur le terrain, posez la question au membre concerné du corps enseignant de votre établissement d'enseignement.

## **Demande d'emploi, lettre d'accompagnement et curriculum vitæ**

### **18. Puis-je remplir une demande d'emploi papier?**

Non, vous devez poser votre candidature en ligne à [www.ontario.ca/carrieres](http://www.ontario.ca/carrieres) et vous ne devez pas envoyer votre curriculum vitæ directement à un ministère ou à un gestionnaire de l'embauche.

Vous pouvez poser votre candidature en ligne à [www.ontario.ca/carrieres](http://www.ontario.ca/carrieres) en vous servant des ordinateurs mis à votre disposition dans les bibliothèques, les bureaux [d'Emploi Ontario](#), les centres d'amitié autochtones, etc.

Si vous n'êtes pas en mesure de poser votre candidature par voie électronique ou avez besoin d'une adaptation pour le faire, contactez-nous à [SEO@ontario.ca](mailto:SEO@ontario.ca) au moins une semaine avant la date de clôture de l'offre d'emploi.

### **19. Le programme est-il offert dans d'autres formats?**

Les candidats qui aimeraient recevoir des renseignements dans un autre format doivent envoyer un courriel à [SEO@ontario.ca](mailto:SEO@ontario.ca).

### **20. Si je souhaite obtenir un emploi d'été dans un ministère particulier, puis-je envoyer ma demande d'emploi directement à ce ministère ou au gestionnaire de l'embauche?**

Non, vous devez obligatoirement poser votre candidature en ligne à [www.ontario.ca/carrieres](http://www.ontario.ca/carrieres). N'envoyez donc pas votre curriculum vitæ

directement au ministère ni au gestionnaire de l'embauche. Si vous avez besoin d'adaptations (p. ex. en raison d'un handicap) pour faire votre demande d'emploi, veuillez envoyer un courriel à [SEO@ontario.ca](mailto:SEO@ontario.ca) au moins une semaine avant la date limite indiquée.

### **21. À qui dois-je adresser ma lettre d'accompagnement?**

Lorsque vous postulez dans le cadre du programme Perspectives d'emploi d'été, votre demande d'emploi peut être transmise à plusieurs gestionnaires de l'embauche de la fonction publique de l'Ontario qui sont à la recherche de candidates et de candidats

pour le type d'emploi auquel vous avez postulé en ligne. Étant donné que votre demande d'emploi sera transmise à plusieurs gestionnaires de l'embauche, adressez votre lettre d'accompagnement « À qui de droit » ou « Au gestionnaire de l'embauche ». Pour d'autres conseils à ce sujet, consultez la fiche [\*\*Conseils pour rédiger un CV et une lettre d'accompagnement\*\*](#) destinée aux étudiants du programme Perspectives d'emplois d'été.

## 22. Dois-je donner des références dans ma demande d'emploi?

Non, vous n'avez pas besoin de donner de références lorsque vous posez votre candidature. Si vous êtes retenu et passez à l'étape suivante du processus d'embauche, on vous les demandera à l'entrevue.

## Difficultés techniques

### 23. Je n'arrive pas à postuler en ligne. Que faire?

Si vous avez des problèmes pour postuler à un poste du programme Perspectives d'emplois d'été, lisez les conseils suivants:

- Téléversez votre lettre d'accompagnement et votre curriculum vitæ dans un seul fichier PDF, WORD, en format plain-text ou rich-text (.pdf, .doc, .txt et .rtf). Vous pouvez mettre des listes à puces, des bordures et des signatures électroniques dans un curriculum vitæ pour autant que le fichier **ne dépasse pas 1 Mo** et n'ait pas plus de 5 pages. Nous recommandons d'utiliser **Microsoft Edge** pour naviguer dans le site des offres d'emploi ou envoyer une demande d'emploi..
- N'oubliez pas d'inscrire votre adresse de courriel sur le formulaire. Avant d'envoyer votre demande, assurez-vous qu'il n'y a pas d'espace dans votre adresse de courriel à la fin..
- Si un message d'erreur apparaît en **rouge** en haut de votre écran au moment où vous essayez d'envoyer votre demande, corrigez les erreurs et envoyez-la de nouveau.
- Si vous utilisez un **Mac**, appuyez sur la **touche Command** pour sélectionner plusieurs réponses à une question du formulaire de demande.
- Sachez que certaines questions du formulaire précisent un nombre **minimum** ou **maximum** de réponses à sélectionner que vous devez respecter pour être en mesure d'envoyer la demande.

- Un avis apparaîtra lorsqu'il ne vous restera que 5 minutes pour envoyer votre candidature. Vous pourrez alors **prolonger votre session** de 30 minutes (le cas échéant, vos renseignements seront sauvegardés).
- Si vous recevez un avis **d'expiration** du formulaire avant d'avoir envoyé votre demande d'emploi, vous devrez télécharger la page une autre fois et remplir un nouveau formulaire.

Vous serez immédiatement redirigé vers la page d'entrée vous remerciant d'avoir posé votre candidature, ce qui confirme la réception de votre demande d'emploi. Si vous n'êtes pas redirigé vers cette page d'entrée, c'est que votre demande n'a probablement pas été reçue. Dans ce cas, il est recommandé de l'envoyer de nouveau.

Si vous n'avez pas réglé votre problème en suivant ces conseils, contactez-nous à **SEO@ontario.ca avant la date de clôture** de l'offre d'emploi, car une fois cette date dépassée, nous ne serons plus en mesure de vous aider. Sachez également que nous n'acceptons pas les candidatures en retard.

## **24. Je n'ai pas reçu de courriel de confirmation. Comment savoir si ma demande d'emploi vous est parvenue?**

Si vous n'avez pas reçu de courriel de confirmation, vérifiez votre dossier de pourriels ou de courrier indésirable. Il se peut aussi que vous n'en ayez pas reçu parce que vous n'avez pas inscrit d'adresse de courriel sur le formulaire, ou qu'il y a une erreur dans l'adresse que vous avez indiquée.

Si vous n'êtes pas sûr que votre demande ait été envoyée, nous vous recommandons d'en envoyer une autre (seule la dernière demande reçue avant la date limite sera évaluée). Si vous ne recevez toujours pas de confirmation, contactez-nous à **SEO@ontario.ca pendant** la période d'affichage de l'emploi, car après la date de clôture de l'offre d'emploi, nous ne sommes plus en mesure de vous aider. Sachez également que nous n'acceptons pas les candidatures en retard.

## **25. Comment corriger une erreur ou mettre ma demande d'emploi à jour après l'avoir envoyée?**

Si vous voulez mettre à jour votre demande d'emploi ou corriger une erreur, vous devez envoyer la nouvelle version avant la date de clôture de l'offre d'emploi. Seule la dernière demande reçue avant cette date sera examinée.

Nous ne pouvons pas mettre à jour votre demande après la clôture de l'offre d'emploi, mais nous pouvons modifier vos coordonnées. Pour changer vos coordonnées après la date limite, contactez-nous à **SEO@ontario.ca**.

## Adaptation

### 26. J'ai un handicap. Recevrai-je une mesure d'adaptation pour ce handicap?

La fonction publique de l'Ontario souscrit au principe de l'égalité des chances. Le programme Perspectives d'emplois d'été (PEME) offrira des aménagements aux personnes handicapées conformément à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et au *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

Des aménagements pour les candidats handicapés seront offerts à chaque étape du processus de recrutement et pendant la période d'emploi d'été. Si vous avez un handicap et que vous avez besoin d'une adaptation pour remplir le formulaire de demande en ligne, écrivez-nous à [SEO@ontario.ca](mailto:SEO@ontario.ca). De plus, si vous êtes invité(e) à passer à la prochaine étape du processus de sélection, le chef des services du recrutement vous demandera si vous avez besoin d'un aménagement. Veuillez lui indiquer ce dont vous avez besoin lorsque vous recevrez l'invitation.

### 27. J'ai un handicap. Dois-je en informer quelqu'un?

Vous n'avez pas à divulguer votre handicap pendant le processus de recrutement ou dans votre contrat d'emploi. Si vous souhaitez le divulguer, vous pouvez en faire part au gestionnaire de l'embauche sans avoir à donner tous les détails.

Si vous avez besoin de mesures d'adaptation liées à un handicap pour postuler ou pour remplir le formulaire de candidature, communiquez avec nous par courriel à l'adresse [SEO@ontario.ca](mailto:SEO@ontario.ca) au moins une semaine avant la date limite de candidature.

Si vous avez besoin de mesures d'adaptation particulières pour participer à l'entrevue ou accomplir les tâches associées à votre emploi, vous devrez les préciser au gestionnaire de l'embauche.

La fonction publique de l'Ontario s'est engagée à promouvoir un milieu de travail inclusif et positif. Les adaptations seront fournies conformément au Code des droits de la personne de l'Ontario.

## Information sur les emplois dans les parcs

### 28. Je veux postuler un emploi de garde de parc. Que dois-je savoir?

Dans un parc provincial, il existe différents types de postes pour les gardes de parc, par exemple préposée ou préposé au point d'entrée ; garde de parc, zone intérieure ; adjointe administrative ou adjoint administratif ; technicienne ou technicien, données SIG ; préposée ou préposé à l'entretien des sentiers, guide « découverte » ; préposée ou préposé à l'entretien et aux réparations. Pour obtenir plus de renseignements, consultez [l'exemple d'offre d'emploi de garde de parc](#).

Veuillez ne postuler qu'une seule fois. Pour trouver et postuler un emploi de garde de parc:

- Rendez-vous à [www.ontario.ca/carrieres](http://www.ontario.ca/carrieres).
- Dans le champ « Choisissez l'échelon d'emploi », sélectionnez « **Étudiant** ».
- Dans le champ « Choisissez la catégorie d'emploi », sélectionnez « **Parcs** ».
- Cliquez sur « **Recherche** » et sélectionnez l'offre d'emploi de garde de parc.

Les parcs provinciaux sont situés dans toute la province. Consultez le [site Web Localisateur de parcs de l'Ontario](#) pour en voir l'emplacement exact. Certains parcs offrent, à un coût minime, **quelques** installations d'hébergement pour les gardes de parc ayant le statut d'étudiant. Consultez la [liste des parcs provinciaux avec logements pour le personnel](#). Si vous êtes invité à une entrevue à l'un de ces endroits, vous devriez informer le gestionnaire de l'embauche de votre intérêt pour ces logements. À tous les autres parcs provinciaux sans logements pour le personnel, vous serez responsable de votre propre hébergement.

Vous devrez indiquer sur votre formulaire de demande les parcs provinciaux où vous êtes disposé à travailler. **S'il n'y a aucun logement pour le personnel, assurez-vous que vous pouvez vous déplacer quotidiennement aux parcs que vous sélectionnez.**

### À quoi s'attendre une fois la candidature envoyée?

### 29. Quand serai-je convoqué à une entrevue?

Dans le cadre du programme Perspective d'emploi d'été, les demandes d'emploi reçues en ligne peuvent être transmises à plusieurs gestionnaires de l'embauche de la fonction publique de l'Ontario qui recherchent du personnel pour le même type d'emploi. Les entrevues ont lieu à diverses étapes du concours. Les convocations commencent environ 4 à 12 semaines après la clôture de l'offre d'emploi, au plus tard en juin. Veuillez noter qu'en raison du grand nombre de demandes, seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés par téléphone ou par courriel.

Prenez soin de poser toutes les questions pertinentes au gestionnaire de l'embauche qui vous convoque à l'entrevue, notamment:

- le nom du ministère et du service d'où il appelle ;
- le poste pour lequel votre candidature est retenue ;
- l'adresse du lieu de l'entrevue ;
- la date et l'heure de l'entrevue ;
- ses coordonnées.

Vous êtes libre d'accepter plusieurs convocations, mais veuillez faire preuve de transparence et en informer les gestionnaires de l'embauche.

### **30. Comment vérifier où en est ma candidature?**

Les candidats retenus peuvent s'attendre à être convoqués à une entrevue dans les 4 à 12 semaines après la clôture de l'offre d'emploi, au plus tard en juin. Étant donné que plusieurs gestionnaires de l'embauche peuvent avoir reçu votre demande d'emploi et qu'ils embauchent du personnel dans le cadre du programme Perspectives d'emplois d'été à diverses étapes du concours, nous ne sommes pas en mesure de vous dire exactement où en votre candidature. Si vous voulez vous assurer que votre demande d'emploi a bien été reçue, contactez [SEO@ontario.ca](mailto:SEO@ontario.ca) pendant la période d'affichage de l'emploi. Vu le grand nombre de demandes reçues, seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

### **31. Est-ce que je dois me présenter à l'entrevue en personne?**

Si vous n'êtes pas en mesure de vous présenter à une entrevue, vous pouvez prendre des arrangements pour passer l'entrevue par téléphone ou via Internet. Faites-en la demande au moment où le gestionnaire de l'embauche ou du service vous convoque, ou au moins 24 heures avant l'entrevue.

### **32. Que dois-je faire quand je suis convoqué à une entrevue?**

Nous vous invitons à respecter les principales règles de conduite propres à toute entrevue d'emploi.

- Veillez à recueillir tous les renseignements nécessaires pour participer à l'entrevue : adresse, date et heure, nature du poste, ministère d'attaché, etc.
- Préparez-vous à l'entrevue : faites des recherches sur le ministère, la direction ou le programme. Consultez la partie sur les outils et les ressources pour trouver des liens utiles. Passez en revue le poste en ligne en inscrivant son numéro d'identification dans le champ de recherche « ID du poste » à [www.ontario.ca/carrieres](http://www.ontario.ca/carrieres). Si vous avez oublié l'ID du poste, demandez au gestionnaire de l'embauche ou du service qui vous contacte une copie de l'offre d'emploi.
- Ne manquez pas d'arriver à l'heure. La façon de se vêtir dépend du lieu de travail, mais les vêtements de ville sont généralement de mise pour une entrevue d'emploi de bureau.
- Les entrevues de la fonction publique de l'Ontario se déroulent devant un jury. La même procédure s'applique aux postes pour étudiants ; l'entrevue peut donc être menée par plus d'une personne.
- Voyez à présenter clairement vos compétences et votre expérience acquises à l'école, au travail et comme bénévole. Réfléchissez à ce qui fait de vous le candidat idéal pour le poste.
- N'hésitez pas à poser des questions!

Si vous n'êtes pas en mesure de vous présenter à l'entrevue ou que vous avez besoin d'en changer la date ou l'heure, communiquez avec le gestionnaire de l'embauche au moins 24 heures à l'avance.

Il vous revient de décider quelles offres d'emploi vous acceptez ou refusez. Veuillez aviser le gestionnaire de votre décision le plus tôt possible.

### **33. Puis-je demander des commentaires sur ma demande d'emploi?**

Les emplois offerts dans le cadre du programme Perspectives d'emplois d'été relèvent de plusieurs ministères et gestionnaires de l'embauche. Étant donné que les exigences de chaque poste peuvent varier et que nous recevons un grand nombre de demandes, nous ne sommes pas en mesure de vous envoyer des commentaires sur votre demande d'emploi. Nous vous invitons à lire la fiche [Conseils pour rédiger un CV et une lettre d'accompagnement des étudiants](#). Destinés aux étudiants du programme Perspectives d'emplois d'été. Vous y trouverez des conseils pratiques pour améliorer votre curriculum vitæ et votre lettre d'accompagnement. Pour de plus amples

renseignements, consultez le [guide de rédaction d'une lettre d'accompagnement et d'un curriculum vitae de la FPO](#).

### **34. Puis-je recevoir des commentaires sur mon entrevue?**

C'est une bonne idée de demander des commentaires sur l'entrevue que vous avez passée. Vous pouvez les demander directement au gestionnaire de l'embauche quand il vous communiquera le résultat de votre entrevue.

## **Questions supplémentaires**

### **35. Si la date limite est dépassée, puis-je quand même poser ma candidature?**

Nous n'acceptons malheureusement aucune candidature en retard. Assurez-vous de faire parvenir votre demande d'emploi par voie électronique avant la date limite. Si vous avez des problèmes pour l'envoyer, consultez les conseils pratiques dans la partie intitulée **Difficultés techniques** ou contactez-nous à [SEO@ontario.ca](mailto:SEO@ontario.ca) pendant la période d'affichage. Nous ne serons plus en mesure de vous aider après la clôture de l'offre d'emploi.

### **36. Est-ce que je peux avoir des congés pour prendre des vacances, suivre des cours, etc. pendant l'été?**

Les étudiants qui obtiennent un poste dans le cadre du programme Perspectives d'emplois d'été doivent travailler de 7 à 18 semaines entre le mois de mai et la fête du Travail. À l'entrevue, vous devrez informer le gestionnaire de l'embauche de vos disponibilités. Les demandes de congé sont prises en considération dans la mesure du possible. Leur approbation relève du gestionnaire de l'embauche.

### **37. Dois-je trouver mon propre logement?**

Oui. En cas d'embauche, vous devez trouver votre propre logement. Certains parcs disposent toutefois de quelques installations d'hébergement pour employés qui sont mises à la disposition des gardes de parc ayant le statut d'étudiant. Consultez la [liste des parcs provinciaux avec logements pour le personnel](#). À tous les autres parcs provinciaux, vous serez responsable de votre propre hébergement.

**Assurez-vous que vous pouvez vous déplacer quotidiennement aux endroits que vous sélectionnez dans votre formulaire.**

**38. À qui puis-je m'adresser si j'ai d'autres questions?**

Si vous avez d'autres questions, communiquez avec nous par courriel à l'adresse [SEO@ontario.ca](mailto:SEO@ontario.ca). Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Nous répondons à toute question dans les deux jours ouvrables.

**[www.ontario.ca/fr/page/carrieres-perspectives-demploi-dete](http://www.ontario.ca/fr/page/carrieres-perspectives-demploi-dete)**